

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2011024

Signataire : ED/

OBJET : Remplacement d'un délégué au conseil d'administration du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les article L 5211-7, L 2512-7 et L 2121-33,

Vu l'arrêté préfectorale du 23 octobre 1972 et notamment son article 7,

Vu le décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 modifiant l'appellation du Conservatoire National de Région en Conservatoire à Rayonnement Régional,

Vu la délibération n° 109 du 14 avril 2008 désignant les représentants de la commune au conseil d'administration du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve,

Considérant la démission de l'un des membres de cette représentation,

à la majorité des membres du conseil, mesdames Ahmed et Kouame s'étant abstenues

DELIBERE :

DESIGNE Odile FOURNIER en tant que suppléante, pour siéger au conseil d'administration du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve, en remplacement de Jean-François MONINO, démissionnaire.

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire
L'Adjoint délégué